



NOUS, Jean-Luc GARIN,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique,
évêque de Saint-Claude

En application du canon 509 § 1 du Code de droit canonique visant la nomination des chanoines,

Après avoir entendu les membres du chapitre cathédral en respect des dispositions dudit article précité,

Nommons

Monsieur l'abbé Désiré KAKABA

Religieux de l'ordre de Prémontrés

Membre du Chapitre des chanoines de la cathédrale de Saint-Claude, en qualité de chanoine honoraire

A compter rétroactivement du 1er septembre 2024,

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Poligny en trois exemplaires originaux,
le vingt et un novembre deux mil vingt quatre,
sous Notre seing et Notre sceau et avec le contreseing de Notre Chancelier.

Monseigneur Jean-Luc Garin
Evêque de Saint-Claude

Abbé William Goyard
Chancelier